

## Secteur Planches/Relançons - Consultation pour l'engagement d'une étude urbaine

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) débattu en novembre 2004 et arrêté par le Conseil Municipal du 6 juillet 2006 avec l'ensemble du dossier PLU fait du secteur des Planches/Relançons, au Nord/Est de Besançon au contact de Palente, un site à urbaniser avec une dominante habitat.

Le secteur des Planches/Relançons dispose d'un potentiel important d'urbanisation orienté vers un habitat diversifié. Il offre une dimension et un positionnement stratégique pour compléter le développement urbain, participer au rééquilibrage de l'armature urbaine et soutenir l'offre de foncier mobilisable pour répondre au besoin de production de logements.

Il fera l'objet d'un développement phasé qui s'appuiera sur des confortements de la trame viaire (aménagement de la liaison Courtils/Planches, prolongement de la rue Chopin) propices à une nette amélioration du fonctionnement urbain de tout le secteur Nord/Est ainsi qu'à la restructuration urbaine du Boulevard Nord. Naturellement, l'urbanisation complète de ce secteur est liée à l'avancée du projet de liaison Nord/Est, toutefois, les équipements scolaires et sportifs installés à proximité représentent d'ores et déjà un atout notable pour son développement ultérieur.

Ce nouvel aménagement s'orientera vers une forme résolument urbaine où mixité et diversité de l'habitat prédomineront. Il s'inscrira dès sa conception dans une optique de développement durable, intégrant les notions d'économie d'espace, de caractère urbain, de gestion écologique. Il respectera l'identité des lieux avec des trames vertes et des jardins familiaux.

L'élaboration des principes d'aménagement et du plan masse nécessite de réaliser une étude globale qui définisse en préalable les contraintes naturelles et techniques d'urbanisation et propose un principe et un phasage d'opération.

Cette étude est proposée en deux tranches :

- une tranche ferme comprenant une étude géotechnique et une campagne topographique ainsi que la proposition d'un schéma global d'intervention phasé et d'un bilan estimatif des coûts d'aménagement et d'équipement,
- une tranche conditionnelle consacrée à l'approche pré opérationnelle de la première phase d'aménagement au niveau avant projet sommaire (APS) incluant des prescriptions morphologiques et environnementales des constructions à l'îlot.

Cette tranche comportera également la réalisation de l'étude d'impact nécessaire à l'enclenchement de l'opération.

L'enveloppe estimative de cette étude est de 225 000 € répartie :

- pour 125 000 € sur la tranche ferme,
- pour 100 000 € sur la tranche conditionnelle.

Les crédits sont à imputer au chapitre 20.824.2031.5011.30100 aux budgets 2007 et suivants.

Afin de déterminer dans les meilleurs délais les modalités d'aménagement de la zone des Planches/Relançons, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le principe de l'opération d'aménagement Planches/Relançons,

- organiser une consultation pour retenir un prestataire apte à mener une étude d'urbanisation qui permettra :

- \* d'enclencher l'aménagement d'une première phase,
- \* de délimiter le périmètre de l'opération,
- \* d'approcher un bilan financier de l'opération,
- \* de déterminer un phasage opérationnel,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence.

**«M. Pascal BONNET :** Vous allez dire qu'on s'interroge souvent quand on nous présente des études mais là il s'agit d'une étude urbaine pour le secteur Planches/Relançons dont l'aménagement sera un peu fonction aussi de la liaison Nord-Est alors que les choix ne sont pas encore établis en matière de liaison Nord-Est. Aussi n'est-il pas prématuré de s'engager sur une étude ? Ne va-t-on pas envisager une nouvelle étude quand on aura la liaison Nord-Est ?

**M. LE MAIRE :** On sait que le tracé de la liaison Nord-Est n'est pas encore déterminé mais c'est compatible, cela ne concerne pas l'ensemble du secteur mais les parties qui peuvent être urbanisées maintenant et qui ne sont pas touchées par le passage éventuel d'un fuseau.

**M. Michel LOYAT :** Je comprends bien la question et vous avez constaté qu'il y a une tranche ferme et une tranche conditionnelle. La tranche ferme c'est sur l'ensemble du secteur et là il y a notamment des études techniques qui, quel que soit le fuseau de la liaison Nord-Est, doivent être menées, notamment du point de vue de l'hydrologie, des sols, etc. et là ce seront des études très poussées. Par ailleurs, un schéma global mais qui n'est pas au niveau pré-opérationnel sera fait sur l'ensemble du secteur qui prendra en compte l'ensemble des contraintes et parmi les contraintes il y a notamment les lignes électriques haute et moyenne tension parce que maintenant nous avons la quasi certitude que ça ne pourra pas être enterré comme on l'avait un moment pensé, ça serait beaucoup trop coûteux. Et puis il y a une tranche conditionnelle, -a priori ce sera le même prestataire qui fera la tranche conditionnelle mais ça pourrait être un autre- et sur un secteur plus limité, une première phase d'aménagement qui, elle, n'est pas conditionnée par la liaison Nord-Est. Elle est plutôt conditionnée par des aménagements de voirie qui sont indiqués ici, à savoir une voirie nouvelle entre rue des Courtils et chemin des Planches et d'autre part le prolongement de la rue Chopin et là ce sont deux aménagements de voirie qui ne sont pas du tout dépendants de la réalisation et même du choix du tracé de la liaison Nord-Est.

**M. LE MAIRE :** Je pense que la question méritait d'être posée effectivement.

**Mme Paulette GUINCHARD :** Mais par contre, c'est important que l'étude soit lancée.

**M. LE MAIRE :** La réponse est bonne aussi».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 7 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.*